

# PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le trois avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PINTURIER Jean-Benoît.

## **Étaient présents :**

M PINTURIER Jean Benoît, Mme LECUREUR Laurence, M LEMAIRE Thierry, Mme MICHIELS Marielle, M KOÏTA Tidiane, Mme DESNOUS Liza, M LANDRIER Ludovic, Mme CHAIGNEAU Juliette, M AZZOUG Pascal, M BIET Jean-Louis, Mme PEREZ Salvatrice, M OLIVIER Robert, Mme AZZOUG Patricia, M GADEA Jean-Yves, Mme DOMINGO Dominique, M BARRET Philippe, Mme OMIEL Anna, M CHARINI Lamoricière, M DEMOLON Franck, Mme DELMOTTE Nathalie, Mme PIJAK Christelle, M HENRY Olivier, M BAUDRIER Jérôme, Mme MILLOUR Christelle, M TALIB Mohamed, Mme MOINE Nathalie, Mme DELCROIX Aurélie, Mme PORTAL Ginette.

## **Absente excusée :**

Mme RIONDEL Béatrix ayant donné pouvoir à Mme MICHIELS Marielle

Monsieur PINTURIER Jean-Benoît constate le quorum et propose au vote un(e) secrétaire de séance :

Mme MICHIELS Marielle

L'ensemble des conseillers municipaux renoncent au vote à bulletin secret.

Est élu(e) à l'unanimité secrétaire de séance Mme MICHIELS Marielle

## **Point n°1: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2015**

L'état 1259 permet à la collectivité de connaître ses nouvelles bases d'imposition pour l'année et voter ses taux d'imposition pour les taxes suivantes :

- Taxe d'Habitation (TH),
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB),
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB),

Le tableau ci-dessous permet ainsi de faire une synthèse des données issues de l'état 1259 pour l'année 2014 et d'une extrapolation pour le compte de l'année 2015.

TAXES CONCERNEES	BASES D'IMPOSITION 2014	TAUX VOTES 2014	BASES D'IMPOSITION 2015	TAUX 2015	PRODUIT ATTENDU PREVISIONNEL 2015
Taxe d'Habitation (TH)	5 853 203	26.44	5 988 000	26.44	1 583 227
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	3 671 315	22.43	3 744 000	22.43	839 779
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFNB)	86 150	61.20	82 900	61.20	50 735
<b>TOTAL</b>					<b>2 473 741</b>

*La délibération est adoptée à l'unanimité par 29 voix POUR.*

## **Point n°2: ADOPTION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2015**

Le vote du budget est un moment important de la vie d'une collectivité territoriale. Ce dernier doit être voté avant le 15 avril pour le compte de l'année 2015.

Il retrace en prévisions l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement mais aussi l'ensemble des recettes et des dépenses d'investissement pour l'année 2015.

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation. Il permet à Monsieur le Maire, une fois voté, d'émettre les mandats correspondants à ce dernier et de recevoir l'ensemble des titres de recettes et ce, tout au long de l'année. Il est le plus souvent modifié en cours d'année par le biais de décision modificative pour l'ajuster et le mettre en lien avec la réalité des chiffres.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble du budget primitif, en deux sections, découpé par chapitres :

### **Section de fonctionnement**

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	
Chapitres budgétaires	Montant total
Chapitre n°011 (charges à caractère général)	1 763 755.42
Chapitre n°012 (charges de personnel et frais assimilés)	3 403 933.00
Chapitre n°014 (atténuations de produits)	152 634.00
Chapitre n°023 (virement de la section d'investissement)	10 000.00
Chapitre n°042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)	486 323.18
Chapitre n°65 (autres charges de gestion courante)	368 873.83
Chapitre n°66 (charges financières)	264 573.75
Chapitre n°67 (charges exceptionnelles)	0.00
Chapitre n°68 (dotations aux amortissements et aux provisions)	1 000.00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 451 093.18</b>

<b>Recettes de Fonctionnement</b>	
Chapitres budgétaires	Montant total
Chapitre n°013 (atténuations de charges)	238 206.85
Chapitre n°042 (opérations d'ordre)	42 000.00
Chapitre n°70 (produits des services)	611 894.83
Chapitre n°73 (impôts et taxes)	3 696 513.14
Chapitre n°74 (dotations, subventions et participations)	1 284 858.05
Chapitre n°75 (autres produits de gestion courante)	65 600.00
Chapitre n°76 (produits financiers)	0.00
Chapitre n°77 (produits exceptionnels)	376 255.00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>6 273 327.87</b>
<b>+ 002 résultats de fonctionnement reporté</b>	<b>135 765.31</b>
<b>Total de la section de fonctionnement équilibré</b>	<b>6 451 093.18</b>

### ***Section d'investissement***

<b>Dépenses d'investissement hors RAR</b>	
Chapitres budgétaires	Montant total
Chapitre n°040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)	42 000.00
Chapitre n°16 (emprunts et dettes assimilées)	287 813.48
Chapitre n°20 (immobilisations incorporelles)	38 000.00
Chapitre n°21 (immobilisations corporelles)	279 449.21
Chapitre n°23 (immobilisations en cours)	3 172 104.02
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 819 366.71</b>
<b>+ Chapitre n°001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)</b>	<b>0.00</b>
<b>+ Restes à Réaliser 2014</b>	<b>674 533.33</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 493 900.04</b>

<b>Recettes d'investissement hors RAR</b>	
Chapitres budgétaires	Montant total
Chapitre n°021 (virement de la section de fonctionnement)	10 000.00
Chapitre n°040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)	486 323.18
Chapitre n°10 (dotations, fonds divers et réserves)	287 000.00
Chapitre n°13 (subventions d'investissement reçues)	370 000.00
Chapitre n°16 (emprunts et dettes assimilées)	2 100 000.00
Chapitre n°024 (produits de cessions)	125 000.00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>3 378 323.18</b>
<b>+ Chapitre n°1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)</b>	<b>0.00</b>
<b>+ Restes à réaliser 2014</b>	<b>1 068 876.24</b>
<b>+ chapitre 001 (solde d'exécution positif reporté)</b>	<b>46 700.62</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 493 900.04</b>

<b>Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>			
	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 011 (charges à caractère général)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 014 (atténuations de produits)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 023 (virement de la section d'investissement)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 66 (charges financières)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 68 (dotations aux amortissements et aux provisions)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Recettes</b>			
	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 013 (atténuations de charges)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 042 (opérations d'ordre)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 70 (produits des services)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 73 (impôts et taxes)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 74 (dotations, subventions et participations)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 76 (produits financiers)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 77 (produits exceptionnels)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
<b>Investissement + RAR</b>			
<b>Dépenses</b>			
	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 20 (immobilisations incorporelles)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 21 (immobilisations corporelles)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 23 (immobilisations en cours)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Reste à réaliser 2014	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	

<b>Investissement + RAR</b>			
<b>Recettes</b>			
	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 001 (solde exécution positif reporté)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 13 (subventions d'investissement reçues)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Chapitre 024 (produits de cessions)	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	
Reste à réaliser 2014	25	4 (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M. TALIB)	

### **Point n°3 : CONCOURS AUX ASSOCIATIONS-ANNEE 2015**

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'image de la ville. Chaque année, des subventions sont versées à ces différentes associations. Ces dernières constituent une place importante dans le budget communal. Les subventions sont réparties en fonction de critères précis (nombre d'adhérents, pourcentage de Pathusiens, tarifs adultes et moins de 18 ans...).

Il est proposé aux membres du conseil municipal de voter les montants de subventions indiqués ci-dessous :

	Type	Total Adh 2014	Total Adh 2015	Subv 2014	Subv 2015	Subv Excp 2015	Total 2015
<b>Amis de Gylophère</b>	Culture	268	301	2287.00	2 110.00		
<b>Aqua St-Pat</b>	Loisirs	31	29	144.75	125.75		
<b>Atelier de St-Pathus</b>	Culture	20	18	1180.00	844.50		
<b>Athlétisme</b>	Sport	120	106	1838.25	1 563.75	3 000.00	
<b>BRIDGE</b>	Loisirs	11	11		-		
<b>AC Brumiers</b>	Culture	37	35	1347.00	1 245.00	6 000.00	
<b>Compagnie d'Arc</b>	Sport	30	28	1326.00	1 245.00		
<b>APLE</b>	Culture	12	9	1108.00	797.25		
<b>Cyclotourisme</b>	Sport	19	19	585.50	566.50		
<b>YAKADANSE</b>	Sport	105	80	2554.00	-		
<b>Baladi (danse orientale)</b>	Sport	21	23	902.25	881.25		
<b>Football</b>	Sport	306	380	3650.25	3 931.50		
<b>Gym plus</b>	Sport	165	198	3241.00	3 366.00		
<b>Gym tonique</b>	Sport	100	106	1963.00	1 777.00		
<b>Handball</b>	Sport	211	243	950.50	1 858.00		

<b>Judo</b>	Sport	45	41	1615.00	1 441.00		
<b>Karaté</b>	Sport	50	42	1772.00	1 553.00		
<b>La voix des Champs</b>	Culture	24	25	608.00	587.50		
<b>Pétanque</b>	Sport	58	76	799.50	804.50		
<b>Rétromobile club</b>	Culture	27	38	625.00	949.50		
<b>Tennis</b>	Sport	131	132	2711.00	2 428.00		
<b>Tennis de table</b>	Sport	63	65	1317.00	1 248.75		
<b>Twirling bâton</b>	Sport	36	44	1520.00	1 164.75		
<b>Poker</b>	Loisirs	34	40	454.50	435.00		
<b>VOLANTS</b>	Sport	87	87	1937.00	885.00		
<b>UNC</b>	Social	31	33	679.00	631.00		
<b>SOUS TOTAL</b>		2042	2198	37 115.50	32 439.50	9 000.00	-

<b>Collège</b>	Autres	-			-		
<b>Projet Etudiant</b>	Autres				150.00		
<b>COS</b>	Autres	-		8000.00	6 500.00		
<b>Musique</b>	Culture	-		5220.00	4 980.00		
<b>Saint-Pat'en Fête</b>	Autres	-		6000.00	6 000.00		
<b>Total</b>		2042			50 069.50	9 000.00	<b>59 069.50</b>

Il est précisé que les associations « Bridge » et « Yakadansé » ne demandent pas de subvention pour cette année. De plus, l'association « les Volants Pathusiens » a décidé de réduire de moitié le montant de la subvention qui lui était attribuée de 1 770 à 885 €.

***La délibération est adoptée par 21 voix POUR et 8 non participations au vote (Mmes CHAIGNEAU, OMIEL, MILLOUR, DESNOUS, PEREZ et MM BAUDRIER, LEMAIRE, DEMOLON).***

#### **Point n°4: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ESSPO ATHLETISME**

Chaque année au mois de juin, l'association ESSPO Athlétisme organise les foulées. A cet effet, elle sollicite une subvention exceptionnelle pour couvrir les frais occasionnés par cette manifestation.

Il est proposé aux conseillers municipaux de voter une subvention exceptionnelle sur présentation de factures pouvant aller jusqu'à un montant de 3 000,00€ pour l'organisation de ces courses pédestres.

***La délibération est adoptée à l'unanimité par 29 voix POUR.***

**Point n°5 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CULTURELLE DES BRUMIERS**

Le Président de l'association Culturelle des Brumiers a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du festival « Du foin aux Brumiers » qui aura lieu les 16 et 17 mai 2015.

Il est proposé aux conseillers municipaux d'attribuer une subvention exceptionnelle sur présentation de factures pouvant aller jusqu'à un montant de 6 000,00€ à l'association pour l'organisation de ce festival.

*La délibération est adoptée par 28 voix POUR et 1 non participation au vote (Mme LECUREUR).*

**Point n°6 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE EQUIPEMENT DE LA SALLE DE SPECTACLE (SONORISATION/ECLAIRAGE) DU POLE CULTUREL**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de construction du pôle culturel, et plus particulièrement l'équipement de la Salle de spectacle.

Il précise qu'il peut être sollicité une subvention auprès du Sénat au titre de la Réserve Parlementaire 2015 pour l'éclairage et la sonorisation de la Salle de spectacle.

Le montant total prévisionnel de ce projet est le suivant :

Total HT :	194 323,58 € HT
TVA 20,00 % :	38 864,72 €
Total TTC :	233 188,30 € TTC

Le financement de cette opération serait le suivant :

- Réserve Parlementaire, Sénat (éclairage et sonorisation de la Salle de spectacle), à solliciter :	Montant non connu
Total Subventions :	Montant non connu
Part communale – Autofinancement :	194 323,58 €
- Dont sur fonds propres :	
- Dont sur emprunt :	

Montant total HT :	194 323,58 € HT
TVA 20,00 % :	38 864,72 €
Total TTC :	<b>233 188,30 € TTC</b>

Il est proposé au conseil municipal de :

- **APPROUVER** l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de **194 323,58 € HT soit 233 188,30 € TTC**.
- **D'INSCRIRE** au budget de la commune, la part restant à sa charge.
- **S'ENGAGER** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu la notification de subvention.
- **S'ENGAGER** à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 15 ans.

- **MANDATER** Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention « Réserve Parlementaire », auprès du Sénat.
- **MANDATER** Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

*La délibération est adoptée par 25 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mmes MOINE, PORTAL et DELCROIX et M TALIB).*

**Point n°7 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE : EQUIPEMENT EN TABLEAUX NUMERIQUES DES ECOLES DE LA VILLE**

A la rentrée scolaire 2014, trois classes de l'école Charles Perrault et quatre classes de l'école Antonio Vivaldi ont été équipées de tableaux numériques. La municipalité souhaite poursuivre ce projet et envisage donc l'acquisition de cinq nouveaux tableaux numériques cette année.

Il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier au titre de la réserve parlementaire du Sénat auprès de Madame Nicole Bricq concernant l'acquisition de cinq tableaux numériques supplémentaires pour les écoles de la commune.

Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 26 756.40 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité par 29 voix POUR.*

**Point n°8 : COMPTE RENDU DE DELEGATIONS**

- **Décision n°D15-003 du 2 mars 2015** portant acceptation d'une indemnité d'assurance pour le bris de glace causé au tracteur Kubota pour un montant de 373,48 €.
- **Décision n°D15-004 du 3 mars 2015** portant signature d'un marché à procédure adaptée avec le cabinet Simonneaux. Marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la construction d'un ALSH. Tranche ferme 144 000 € HT et tranche conditionnelle 21 600 € HT.
- **Décision n°D15-005 du 16 mars 2015** portant exercice du droit de préemption urbain sur la propriété appartenant à Mme LE GOAZRE DE TOULGOET TREANNA Sylvine, Mme LOUIS Nathalie et Mme LOUIS Stéphanie, située 3 rue de l'église pour un montant de 545 000€.

**Point n°9 : QUESTIONS DIVERSES**

- **Lors du Conseil municipal du 19 septembre, nous avons voté la création d'un comité d'hygiène (CHSCT), quelles actions de formation ont été entreprises pour ces nouveaux élus ? Quelles sont les premières observations/remarques formulées par le comité concernant les conditions de travail des employés communaux ?**

Depuis la délibération du conseil municipal du 19 septembre créant le CHSCT, il y a eu l'organisation des élections professionnelles en décembre et à la suite de cela, Les représentants du personnel élus au Comité Technique ont désigné également leurs représentants au CHSCT.

Monsieur le maire a ensuite procédé à la nomination, par arrêté en date du 2 février 2015, des représentants de la collectivité au sein du CHSCT.



Au plan de formation 2015, il a été inscrit la formation obligatoire des 5 jours des membres du personnel au CHSCT. Un montant de 3 000€ est prévu au budget pour cette formation.

A ce jour, le service des ressources humaines est en contact avec le CNFPT pour l'organisation en intra de cette formation. Cela semble difficile car beaucoup de demandes et pas assez de formateurs. Nous sommes en contact également avec d'autres organismes (CDG77) afin de pouvoir organiser cette formation dans les meilleures conditions et assez rapidement.

Un CHSCT sera organisé courant du mois de mai afin de voter le règlement intérieur de cette nouvelle instance.

- **Quel est le nombre de cérémonies et de festivités organisées par la municipalité et l'évolution de leur coût depuis 3 ans pour chacune d'elles ?**

Vous avez en votre possession tous les documents nécessaires (comptes administratifs) pour faire le comparatif sur les trois années. Ensuite, si vous avez des questions nous y répondrons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Saint-Pathus, le 9 avril 2015

**Le Maire,**

**Jean-Benoît PINTURIER**